

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2023

---

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD257

présenté par  
M. Zulesi, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À la fin de la première phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« ce dernier »,

les mots :

« l'établissement public ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.